

Séance publique du 12 février 2007

Délibération n° 2007-3920

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Grigny

objet : **Rues Bouteiller et Buisson - Demande d'inscription à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007 - Individualisation d'autorisation de programme - Transfert à la Communauté urbaine des marchés contractés par la Commune**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'adhésion de la commune de Grigny à la Communauté urbaine, à compter du 1er janvier 2007, un accord a été établi entre les deux collectivités engageant la Communauté urbaine à financer et réaliser les travaux d'aménagement des rues Bouteiller et Buisson. La commune de Grigny a, d'ores et déjà, lancé un appel d'offres avec allotissement technique, pour la réalisation des travaux de voirie, d'assainissement pluvial, de mobilier urbain, de signalisation et de plantations et deux marchés à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre de conception et les contrôles de sécurité. Ces marchés devraient être transférés à la Communauté urbaine en 2007.

La rue Bouteiller constitue avec la rue Pierre Semard, qui la prolonge, l'axe structurant nord-sud du bourg de Grigny. La rue Buisson, parallèle à la rue Bouteiller assure une fonction de desserte en centre-ville. Depuis plusieurs années, la commune de Grigny a entrepris la requalification des rues Bouteiller et Buisson ; en 2005, la réhabilitation des réseaux d'assainissement a été réalisée.

L'objectif du présent projet est de sécuriser les cheminements pour piétons, de ralentir le trafic automobile et d'organiser le stationnement.

En section courante, la rue Bouteiller comportera une seule voie à sens unique sud-nord, bordée, de part et d'autre, de trottoirs en enrobé de largeur variable.

La rue Buisson comportera elle aussi une seule voie de circulation, un trottoir en enrobé bordé d'un stationnement longitudinal.

L'opération dans son ensemble a été estimée à 615 000 €.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 11 décembre 2006 et du Bureau le 22 janvier 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'inscription de l'opération à la programmation pluriannuelle de investissements communautaires.

2° - Décide :

a) - l'individualisation de l'autorisation de programme de l'opération individualisée Grigny-rues Bouteiller et Buisson, d'un montant de 615 000 € et l'inscription des dépenses au titre de l'exercice 2007,

b) - le transfert à la Communauté urbaine des marchés contractés par la commune de Grigny relatifs :

- au travaux,
- à la mission de coordination-sécurité et protection de la santé,
- à la maîtrise d'œuvre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,